

Motion du groupe PLR : Recensement des mandats externes pour un gestion budgétaire optimisée

Développement

La situation budgétaire de notre commune est préoccupante, avec des déficits récurrents qui limitent notre capacité d'investissement et mettent sous pression nos finances publiques. Dans ce contexte, il est primordial d'identifier des pistes d'optimisation afin d'assurer une gestion plus efficace et responsable des ressources communales.

L'un des leviers potentiels d'amélioration réside dans l'analyse des mandats externes attribués par la commune. Actuellement, il n'existe pas (à notre connaissance) de vue d'ensemble consolidée permettant d'évaluer l'opportunité et l'efficacité de ces prestations. Une telle transparence nous semble essentielle afin d'identifier d'éventuelles rationalisations ou alternatives internes.

Par conséquent, nous demandons au Conseil Communal d'établir un recensement détaillé des mandats externes en cours, comprenant notamment :

- **L'objet du mandat**
- **Le prestataire concerné**
- **Le montant alloué**
- **La durée du contrat**
- **L'évaluation de la nécessité et de l'efficacité du mandat**
- **Tout autre information pertinente pour cette analyse**

Cette démarche permettra non seulement d'avoir une base de travail objective dans le cadre de l'élaboration des futurs budgets mais aussi d'assurer une utilisation plus efficiente des deniers publics. Il ne s'agit pas de remettre en cause systématiquement le recours à des prestataires externes, mais d'avoir les arguments listés et précis, afin d'analyser et par la suite proposer des alternatives responsables.

Le conseil communal dispose d'un délai de 12 mois pour rendre au Conseil général, un rapport circonstancié selon les critères ci-dessus. Il serait idéalement judicieux d'avoir cette liste avant l'élaboration du prochain budget afin de permettre au groupe de se faire les réflexions nécessaires.

Fleurier, le 23 avril 2025

Céline Rufener Eschler

Océane Parrod

Adrien Pagnier